



**Réponses écrites aux questions suivant la  
présentation du rapport annuel d'Unia au  
Parlement francophone bruxellois du 19  
janvier 2024**



## Table des matières

Précision sur les réponses écrites.....	2
I. Questions globales.....	2
II. Questions relatives à la santé ou au handicap.....	3
III. Questions relatives à la digitalisation.....	4
IV. Questions diverses .....	5
V. Contact Unia.....	6

## Précision sur les réponses écrites

Ce document regroupe les réponses aux questions n'ayant pu être traitées lors de la présentation de notre rapport annuel le 19 janvier 2024. Nous avons tenté de restituer au mieux les questions posées oralement. Pour un relevé précis des questions posées et des réponses déjà données en séance, nous renvoyons au compte-rendu de cette réunion. Dans le présent document, les questions ont été classées de la manière suivante : questions globales, questions relatives à la santé ou au handicap, questions relatives à la digitalisation et enfin les questions diverses.

### I. Questions globales

#### **Si nous devons prioriser 3 priorités politiques, lesquelles seraient-elles ? (Question de M. de Patoul)**

Comme souligné lors de notre présentation du 19 janvier, notre mémorandum contient 74 propositions dont 7 sont prioritaires : empêcher la discrimination due à la digitalisation des services, encadrer le développement de l'IA afin de garantir les droits humains, rendre obligatoire la politique de prévention des discriminations sur le lieu de travail, professionnaliser le profilage au sein de la police, rendre les soins de santé accessibles à tous et réviser l'accord de coopération d'Unia.

#### **Quel est l'impact de la création du VMRI sur la Cocof ? (Question de Mmes Aït Baala et El Yousfi)**

Le VMRI est compétent en territoire bruxellois pour **les compétences** relevant de la Communauté flamande. Cela complexifie la situation pour les Bruxellois, d'autant plus que le VMRI n'a pas la capacité d'aller seul en justice ou fournir une assistance juridique aux victimes de discrimination lorsqu'elles vont en justice – contrairement à Unia.

Néanmoins, la création du VMRI n'a pas d'impact sur la Cocof en tant que telle. **La langue du requérant n'a pas d'impact** et si le requérant est bruxellois néerlandophone, son signalement pourra être traité par Unia si la matière relève des compétences fédérales, régionales bruxelloises, Cocom ou Cocof.

#### **Que peut faire le gouvernement pour favoriser le signalement à Unia ? (Question de Mme Aït Baala)**

Le gouvernement régional n'est pas inactif sur le sujet. En témoigne plusieurs mesures existantes dans le plan régional de lutte contre le racisme ainsi que dans le plan des 15 engagements pour lutter contre les discriminations et à l'embauche et promouvoir la diversité en emploi. Unia sera attentif à l'opérationnalisation de ces mesures.

Certaines mesures dans ces plans auraient aussi leur pertinence à l'échelle de la Cocof. C'est le cas par exemple de l'action 31 du plan régional de lutte contre le racisme « Sensibiliser le personnel de la fonction publique régionale et analyser la mise en place d'une procédure régionale de signalement de discrimination ».

#### **Quelles ont été les remarques du comité d'accompagnement par rapport aux activités 2022 ? (Question de Mme El Yousfi)**

Le comité d'accompagnement a apprécié positivement les activités 2022 qui lui furent soumises. En particulier, nous avons renforcé notre rapportage en produisant un court rapport annexe centré sur les

chiffres émanant de nos dossiers et signalements – ce que le comité d’accompagnement a considéré avec intérêt. Ces chiffres se sont ensuite retrouvés de manière synthétique dans le rapport régional bruxellois et sa section relative à la Cocof.

## II. Questions relatives à la santé ou au handicap

### **Unia Intervient auprès de la Ligue bruxelloise de la santé mentale sur le vieillissement. Peut-on préciser le contenu de la formation ? Quel bilan en tirons-nous ? (Question de Mme Aït Baala)**

Unia participe régulièrement à la cellule vieillissement de la LBSM. Nous intervenons sur la question des droits fondamentaux et sur la prise en charge de la diversité. Au contact de groupes de professionnels de santé, nous pouvons sensibiliser sur la discrimination et la prise en charge des personnes déjà vulnérables. Le bilan de notre présence est positif.

### **La formation pour directeurs d’ETA de 2022 a-t-elle été reproduite en 2023 ? Quels résultats ? (Question de Mme El Yousfi)**

Une formation a eu lieu le 21 novembre 2023 pour le personnel d’encadrement, au-delà des directeurs. Il y a eu 14 participants et 7 ETA représentés. La formation avait pour thème : « Management inclusif dans les ETA : gestion de la diversité dans mes équipes ? ». Le bilan est particulièrement positif à la vue de la diversité des participants réunis. Parmi eux, il y avait en effet des moniteurs, des assistants sociaux, des responsables des ressources humaines et un conseiller en prévention.

### **Les sites internet de la Cocof sont-ils accessibles aux PSH ? (Question de M. Mouhssin)**

Unia n’est pas en mesure de vérifier l’accessibilité des sites web de la COCOF. Il existe des associations et organismes qui peuvent fournir des audits.

Toutefois, en consultant les différentes déclarations d’accessibilité de différents sites web de la COCOF, Unia constate qu’aucun de ces sites web n’est accessible en intégralité.

Ainsi, on peut constater que :

- Le site web de la COCOF est [partiellement conforme](#) au décret du 9 mai 2019 relatif à l’accessibilité des sites internet et des applications mobiles des institutions publiques de la Commission Communautaire Française (dernière révision de la déclaration d’accessibilité en octobre 2021)
- Le site web du Phare est [en conformité partielle](#) (dernière révision de la déclaration d’accessibilité en octobre 2021);
- Le site web « DiscrimiNONs-nous » est [en conformité partielle](#) (dernière révision de la déclaration d’accessibilité en novembre 2021) ;
- Le site web du CPDP est [en conformité partielle](#) (dernière révision de la déclaration d’accessibilité en novembre 2021) ;
- Le site web des ateliers réunis est en [conformité partielle](#) (dernière révision de la déclaration d’accessibilité en novembre 2021)

- A noter que les sites web de l'efp & sfpme, de LUDEO, du campus du CERIA ne semblent pas disposer d'une déclaration d'accessibilité malgré son caractère obligatoire.

### **Que faire pour éviter le non-recours au droit des personnes en situation de handicap ? (Question de M. Mouhssin)**

Comme nous le soulignons dans notre mémorandum, la digitalisation des services bouleverse profondément l'organisation et le fonctionnement de notre société. De nombreuses personnes notamment en situation de handicap, rencontrent aujourd'hui d'importantes difficultés dans leur accès aux services d'intérêt général (risques de fracture numérique, de discriminations et de non-recours aux droits). Ce basculement numérique s'est accompagné, ces dernières années, de la disparition progressive de quantité de guichets physiques qui permettaient aux citoyens de mener à bien leurs démarches et d'obtenir des réponses en cas de difficultés administratives.

Unia recommande donc de garantir légalement, sans surcoût et à des horaires appropriés, les différentes modalités d'accès, en particulier physique, à l'ensemble des services d'intérêt général (services publics, bancaires, mutualité, inscription scolaire, transports...) pour qu'aucune démarche ne soit exclusivement numérique. Il convient également d'améliorer l'accessibilité aux outils numériques ainsi qu'à leur utilisation et d'accompagner les publics, en particulier les plus vulnérables, pour qu'ils puissent faire face aux problèmes qui découlent de ces changements.

### **Quelles solutions la Cocof devrait-elle mettre en place en priorité pour les familles ayant des enfants porteurs d'un handicap ? (Question de M. Obolensky)**

Selon Unia, la COCOF devait continuer à investir dans les services qui garantissent l'inclusion des enfants en situation de handicap au sein de la société. Nous pensons notamment aux services d'accompagnement, aux services de répit, aux Services d'Accompagnement Pédagogique ou aux Centres de Réadaptation Fonctionnelle.

La COCOF pourrait également dispenser une formation continue à l'attention des éducateurs employés dans ses services d'hébergement sur la thématique des droits fondamentaux de ce public cible et sur les concepts d'autodétermination (recommandation 55 de notre mémorandum). En effet, le droit à l'autonomie de vie est un droit fondamental protégé par la Convention ONU relative aux droits des personnes handicapées. Ce droit s'inscrit dans un processus de désinstitutionalisation qui commence dès aujourd'hui, à l'intérieur des murs des services d'hébergement collectif pour personnes handicapées. Les éducateurs représentent les acteurs sociaux de première ligne pour accompagner les personnes dans la réalisation de leur projet de vie. Afin de permettre aux éducateurs d'accompagner ces personnes dans le respect de leurs droits fondamentaux, Unia recommande la mise en place d'une formation continue portant sur les principes transversaux de la Convention ONU, à savoir notamment, l'inclusion, la participation de la personne à la vie sociale, la non-discrimination et l'autodétermination.

Le service Phare de la Cocof avait aussi commandité une étude en 2022 au BSI sur les services et besoins des personnes porteuses d'un handicap. L'étude avait notamment souligné le manque, en région bruxelloise, de solutions de répit pour les familles et de solutions de prise en charge des enfants.

## **III. Questions relatives à la digitalisation**

### **Comment Unia a-t-il intégré la fracture numérique dans son plan stratégique ? (Question de Mme El Yousfi)**

La fracture numérique trouve en effet sa place dans notre nouveau plan stratégique. Concrètement, ce thème doit se décliner sur plusieurs plans. Unia plaidera ainsi pour garantir, dans des conditions d'égalité, l'accès à des personnes humaines pour bénéficier de services publics ou privés qui sont automatisés ou digitalisés. De plus, des recherches juridiques spécifiques croisant les mécanismes antidiscrimination et les développements de la digitalisation viseront à créer et/ou influencer la jurisprudence en Belgique (contentieux subjectif et contentieux objectif). En outre, un regard critique sur ses propres outils numériques permettra à Unia d'appliquer ce qu'il prône.

### **Au sujet de l'ordonnance Bruxelles numérique, quel bilan fait Unia ? Les associations ont-elles toujours raison de se mobiliser ? (Question de M. Obolensky)**

Sur un sujet aussi important que les risques liés à la digitalisation des services, Unia se félicite que le débat soit vivant et que la société civile y prenne toute sa part. Ce débat a permis de faire bouger quelques lignes en ce qui concerne cette ordonnance. Unia continuera notamment d'être attentif aux arrêtés en gestation, qui doivent donner des garanties supplémentaires pour continuer d'assurer un accès non-digital aux administrations.

## **IV. Questions diverses**

### **Peut-on avoir plus de vue sur les dossiers Cocof liés à l'enseignement supérieur ? (Question de Mme El Yousfi)**

Il s'agit en 2022 de 3 dossiers, tous liés aux relations entre élèves et établissement et des situations de harcèlement allégué. Deux des trois dossiers sont restés sans suite, après que le contact eut été rompu avec le requérant. Dans le 3<sup>ème</sup> dossier, une solution négociée a été trouvée.

Compte tenu de nos règles de confidentialité, nous ne pouvons développer plus étant donné le faible nombre de dossiers qui peut permettre une identification relativement rapide.

### **Que pense Unia de l'idée d'une circonstance aggravante en cas de discrimination/discours de haine si porté par un mandataire d'un parti politique ? (Question de Mme El Yousfi)**

Unia ne s'est pas prononcé sur une telle mesure dans notre mémorandum.

En revanche, notre mémorandum défend la proposition de revoir l'article 150 de la Constitution afin que les discours de haine racistes et xénophobes ne soient pas les seuls à pouvoir être poursuivis efficacement. En particulier, Unia souhaite une extension de la correctionnalisation des délits de presse à tout le moins en raison du genre, de la conviction philosophique ou religieuse, du handicap, de l'âge et de l'orientation sexuelle, au-delà des seuls discours de haine racistes et xénophobes.

## V. Contact Unia

Thomas van Zwol, collaborateur chargé du suivi de la région bruxelloise – Service Politique et Monitoring

[thomas.vanzwol@unia.be](mailto:thomas.vanzwol@unia.be)